

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**COMMUNE DE MONDORFF**

Envoyé en préfecture le 26/03/2026  
Reçu en préfecture le 26/03/2026  
Publié le  
ID : 057-215704750-20260323-A\_06\_2026-AR

**ARRETE 06/2026**

**Portant Délégation de Fonctions et de Signature**

Le Maire de la Commune de MONDORFF,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant création des postes d'Adjoints,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation du Maire au bénéfice du 1<sup>er</sup> Adjoint,

**ARRETE**

**Article 1** : Il est donné délégation à Monsieur GAUTTIER Christophe, Premier Adjoint, pour assurer et exercer les fonctions relatives aux domaines suivants :

- Finances : engagement de dépenses dans la limite de 1 000 €.
- Suivi des travaux, de l'entretien général, de la propreté et de la maintenance de l'ensemble des bâtiment communaux et de la voirie communale.
- Cimetière : Suivi des travaux, de la gestion et de l'entretien.
- Forêt : Interlocuteur ONF, suivi des travaux et de la gestion de la forêt communale.
- Affaires contentieuses : Dépôt de plaintes au nom de la commune
- Tout actes relatifs à la gestion de la collectivité en l'absence de Madame le Maire.

**Article 2** : Cette délégation est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, qui peut, autant que besoin évoquer toute question relevant du domaine délégué et ce pendant toute la durée du mandat.

**Article 3** : Le présent arrêté prend effet au 23 mars 2026.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Thionville
- Monsieur le Trésorier Payeur de Thionville et 3 Frontières
- L'Intéressé

Mondorff, le 23 mars 2026

Le Maire,  
Rachel ZIROVNIK.

Notifié à l'intéressé le 24 mars 2026  
Le 1er adjoint,  
Christophe GAUTTIER

